

Guide du COMPOSTAGE



**INFOS PRATIQUES POUR RÉUSSIR SON COMPOST
ET TRANSFORMER NOS DÉCHETS EN RESSOURCES**

Complément d'informations sur le site www.smieeom.fr

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est la dégradation des déchets organiques (végétaux et animaux), qui en présence d'air et sous l'action de micro-organismes, vont se transformer en un fertilisant naturel excellent pour les plantes du jardin : le **compost**.



POURQUOI COMPOSTER ?

→ Pour réduire le volume de sa poubelle

En effet, composter c'est réduire de 30% le poids des déchets de sa poubelle ! Cette dernière reste ainsi sèche et sans odeur.

→ Pour réduire la quantité de déchets à transporter et traiter

Une partie des déchets que nous produisons (environ 30%) peut être compostée plutôt que jetée dans la poubelle à ordures ménagères. Cela évite leur transport et leur élimination, représentant un bénéfice économique pour la collectivité et écologique pour la planète.

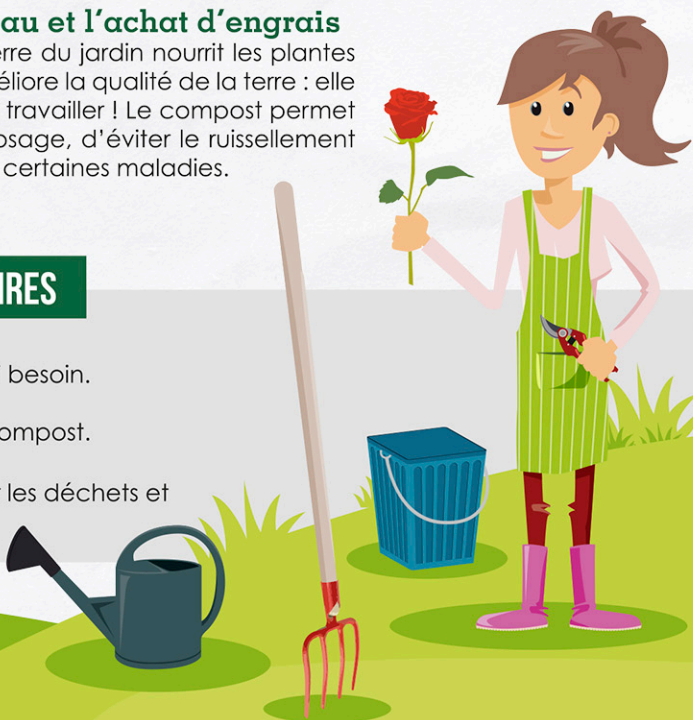
→ Pour économiser de l'eau et l'achat d'engrais

Le compost incorporé à la terre du jardin nourrit les plantes sans engrais chimiques et améliore la qualité de la terre : elle est plus aérée et plus facile à travailler ! Le compost permet de réduire les besoins en arrosage, d'éviter le ruissellement et de protéger les plantes de certaines maladies.



LES OUTILS NÉCESSAIRES

- **Un arrosoir** : pour humidifier si besoin.
- **Une fourche** : pour aérer le compost.
- **Un bioseau** : pour transporter les déchets et récolter le compost.



COMMENT COMPOSTER ?

Il faut tout d'abord choisir un emplacement facile d'accès depuis la cuisine, qui soit ombragé en été (limite le dessèchement), et protégé du vent (limite le refroidissement en hiver).



Pour composter 2 possibilités s'offrent à vous :

→ En composteur :

Idéal pour des petits jardins car facile à placer, le composteur offre plusieurs avantages : gain de place, propreté, à l'abri des animaux. Il peut être en bois ou en plastique, et il est possible de le fabriquer soi-même ou d'en acheter un avec une participation financière de la part du SMIEEOM.

→ En tas :

Les déchets sont disposés à même la terre en tas (sur une largeur et hauteur de 0,5 à 1,5 m). Le tas est facile à surveiller et le compostage se fait plus naturellement. Lorsque les quantités de déchets sont importantes, le compost en tas est plus adapté.

QUE METTRE COMME DÉCHETS DANS MON COMPOSTEUR ?

LES DÉCHETS DE JARDIN



Gazon



Feuilles mortes



Tailles de haie



Plantes coupées



Branchages
broyés



À ÉVITER



Os / Restes de viande



Agrumes



Végétaux
traités / malades



Litière / Excréments
d'animaux

LES 3 RÈGLES À RESPECTER



LES DÉCHETS DE CUISINE



Épluchures de fruits
et légumes



Marc de café avec filtres /
Sachet de thé
(sauf agrafe ou sachet nylon)



Coquilles d'œuf



Essuie-tout / Mouchoirs



Restes de repas (sauf viande) /
Pain dur

1

Varier les déchets

Déposer alternativement des déchets de cuisine et des déchets de jardin. Pour obtenir un bon compost, il faut équilibrer les apports entre : des déchets secs et carbonés (feuilles mortes, paille, copeaux de bois, coquilles d'œuf, ...), et des déchets humides et azotés (épluchures légumes et fruits, tonte gazon, ...).

2

Aérer

Mélanger à chaque nouvel apport, les nouveaux déchets avec ceux d'en dessous (à l'aide d'un mélangeur, d'une fourche...), afin d'aérer le compost pour que les micro-organismes aient suffisamment d'oxygène.

3

Surveiller l'humidité

Le compost en cours de formation doit être humide-collant, mais il ne doit pas y avoir de jus. Si le contenu est trop sec, les micro-organismes ne pourront plus transformer les déchets ; à l'inverse s'il est trop humide, votre compost pourrira et dégagera des odeurs désagréables.



COMMENT RÉUSSIR SON COMPOST ?

1

Broyez ou fragmentez les gros éléments (branchages...), pour faciliter la décomposition. Les gros morceaux doivent être coupés et les branchages broyés de façon mécanique (machine) ou manuelle (séca-teur, hache...).

Alternez déchets de maison et déchets de jardin.

2

3

Portez une attention toute particulière au gazon. Au printemps et en automne, des quantités importantes d'un même type de déchets (gazon, feuilles mortes...) risquent de perturber l'équilibre du compost. Faites alors un tas d'attente à côté du composteur pour que le gazon perde de son humidité (2-3 jours), puis incorporez-le progressivement au compost.

4

Remuez, brassez une fois par mois. Cela évite le tassement, l'excès d'humidité dans votre composteur. Vous pouvez également vider le compost à l'aide d'une bêche installée devant le composteur, laisser s'aérer un certain temps, puis tout reverser dans le composteur.

Surveillez l'humidité. Si le compost devient trop sec, les micro-organismes qui décomposent meurent : pensez à humidifier, surtout en été. Au contraire, l'excès d'humidité génère l'asphyxie et le dégagement d'odeurs désagréables.

5

6

Enrichissez votre compost si besoin avec des compléments nutritifs naturels (farine d'os, corne broyée, etc).

7

Les activateurs de compost : du fumier, les refus de tamisage de compost, du compost « mûr » ou des orties fraîches accélèrent la décomposition. Il n'est pas nécessaire d'acheter des produits de démarrage proposés dans le commerce. La chaux dolomitique permet de maintenir l'équilibre du pH, lorsqu'on composte des matériaux très acides tels que les aiguilles de résineux.

COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE COMPOST ?

Récupérez le compost par le bas pour récolter une petite quantité. Pour des quantités importantes, videz la partie supérieure non décomposée, récupérez le compost et remettez ensuite la partie non décomposée dans le composteur.

Tamisez le compost à l'aide d'un tamis, grille, etc., pour éliminer les matières non décomposées, et remettez celles-ci dans le composteur comme activateurs, ou bien utilisez-les en paillage.



ATTENTION !

Ne pas brasser le compost à mains nues, pour éviter de se brûler.



UN BON PROCESSUS DE COMPOSTAGE SE VÉRIFIE PAR :

- ➔ **l'absence de mauvaises odeurs**
- ➔ **la montée en température** dans la partie récente du tas (jusqu'à 65°C : détruit les germes pathogènes, graines...)
- ➔ **la présence de vers et autres invertébrés** après la montée en température.

Infos pratiques :

- ➔ **En cas d'apport important**, corrigez le pH acide avec de la cendre de bois qui, enrichira votre compost en potasse (500 g pour 300 L de compost).
- ➔ **Utiliser deux bacs de compostage** permet de laisser mûrir un compost, tandis que l'on remplit le 2^{ème} bac.



COMMENT UTILISER LE COMPOST ?

Temps de décomposition	Nature de compost	Aspect
🕒 2 à 3 mois	Compost jeune	Nombreux éléments non décomposés
Utilisation	Paillage autour des arbres et des arbustes de 3 à 5 cm d'épaisseur.	
🕒 6 mois	Compost semi-mûr	Résidus non décomposés
Utilisation	Épandage en surface, notamment sur le potager en automne.	
🕒 1 an	Compost mûr	Couleur brune, odeur de sous-bois, éléments fins
Utilisation	Plutôt au printemps en amendement, en mélange avec de la terre pour les jardinières, le potager, les fruitiers et les arbres d'ornement.	

LES 4 SAISONS DU COMPOSTAGE

🌸 Printemps

- Commencer à utiliser une partie de votre compost.
- Laisser un peu de compost mûr pour le réamorçage.
- Alimenter le composteur en alternant les déchets secs et les déchets humides.
- Brasser et aérer le contenu.

☀️ Été

- Utiliser le compost mûr pour vos plantations.
- Laisser sécher vos tontes de gazon avant de les incorporer dans le composteur.
- Si trop de gazon : le stocker ou l'utiliser en paillage pour protéger vos plantations du sec et de la chaleur.
- Contrôler l'humidité et arroser si besoin.

🍂 Automne

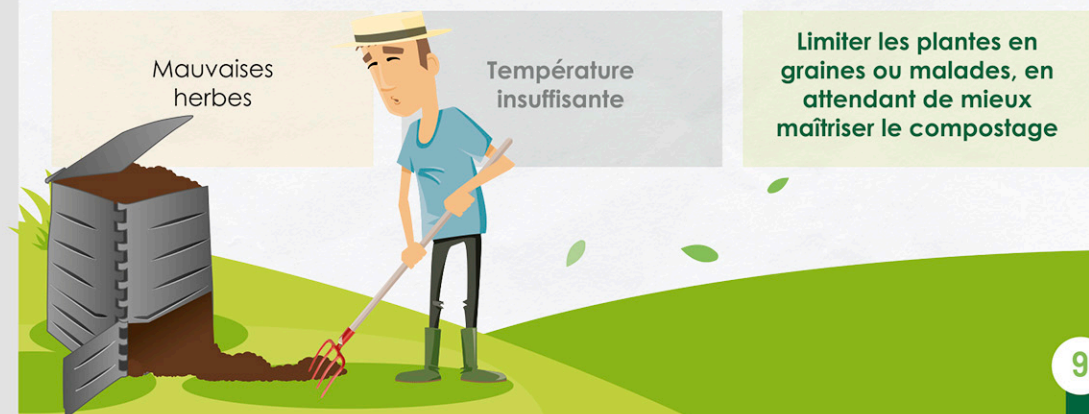
- Alimenter le composteur en alternant les déchets secs et les déchets humides.
- Brasser et aérer le contenu.
- Stocker vos feuilles mortes (afin de les incorporer au printemps et à l'été) ou les utiliser en paillage pour protéger vos plantations du froid.

❄️ Hiver

- Continuer à alimenter votre composteur avec vos déchets de cuisine.
- Les tailles peuvent être incorporées après broyage.
- Les tailles broyées peuvent aussi être utilisées au pied de vos plantations pour les protéger du froid.

DES DIFFICULTÉS AVEC LE COMPOST ?

Anomalies	Causes	Solutions
Odeur d'ammoniac	Mélange trop riche en azote Température supérieure à 70° C	Ajouter des matières riches en carbone et brasser
Odeur « d'œuf pourri »	Manque d'oxygène Excès d'humidité	Brasser, étaler Ajouter de la matière sèche
Compost froid	Manque d'oxygène Excès d'humidité Manque d'eau Manque d'azote	Brasser, retourner Ajouter de la matière sèche Brasser, arroser Brasser, ajouter de la matière riche en azote (épluchures)
Petites mouches	Restes de repas ou de fruits gâtés	Couvrir de feuilles ou de tonte de gazon
Mouches à viande	Résidus de viande, de poisson	Réduire ces matières
Filaments blancs	Compost trop riche en carbone	Humidifier et ajouter des matières riches en azote (épluchures, gazon, etc.)



EN APPARTEMENT AUSSI C'EST POSSIBLE !



LE LOMBRICOMPOSTAGE

C'est une pratique de compostage mais d'intérieur grâce à un bac spécifique hermétique. À l'intérieur, des lombrics (vers) et des micro-organismes vont décomposer, de la même manière que dans un composteur, vos déchets de cuisine pour les transformer en compost.

En pratique

Le lombricomposteur peut s'acheter dans le commerce ou être fabriqué soi-même. Il faut y ajouter des vers que l'on peut trouver dans un composteur ou acheter dans un commerce. Le type de déchets à y mettre comme l'utilisation faite du compost est semblable à ce qui est décrit pour le composteur classique dans les autres pages de ce guide.

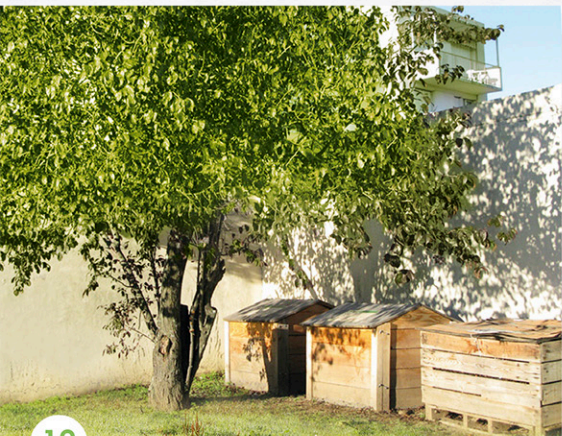


LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le compostage partagé reprend le principe du compostage individuel en maison, mais permet à plusieurs habitants de composter ensemble sur un espace commun (au pied d'un immeuble, jardins associatifs, etc.).

En pratique

Pour adhérer à un projet de compostage partagé, renseignez-vous auprès des associations et collectifs locaux (copropriété, bailleur social, commune, syndic, etc.). Vous pouvez aussi en parler autour de vous et constituer un groupe volontaire pour initier le projet, il s'agit d'une pratique éco-responsable qui génère en plus du lien social !



LA GESTION DES DÉCHETS VERTS : AUTRES TECHNIQUES

LA TONTE MULCHING

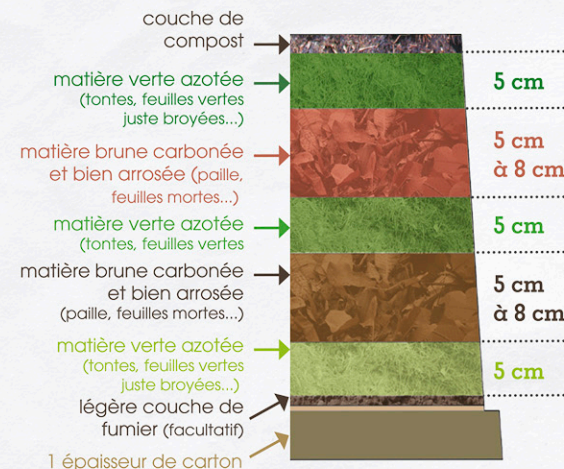
➔ **Principe**
Laisser l'herbe broyée sur la pelouse. Utilisation en paillis.

➔ **Action**
Limite l'appauvrissement du sol en matières organiques (l'herbe, en se dégradant, réalimente le sol).

LE JARDIN EN LASAGNES

➔ **Principe**
Créer une zone fertile y compris sur un sol difficile à cultiver en superposant différentes couches de matières organiques.

➔ **Comment faire ?**
Disposer un carton à l'endroit où l'on veut faire la lasagne. Monter la lasagne sur le carton, en alternant les couches de matières organiques sèches et humides (5 cm minimum). Recouvrir la lasagne dès 40 cm avec une couche de 10 cm de compost mûr.



Prévention au jardin !

- Privilégier les végétaux produisant peu de déchets.
- Utiliser les petits branchages pour l'allumage des feux (barbecues, cheminée) et les gros branchages comme bois de chauffage.
- Privilégier les plantes à croissance lente, nécessitant peu d'eau.

LA GESTION DES DÉCHETS VERTS : AUTRES TECHNIQUES (SUITE)

LE BROYAGE



Principe

Broyer les déchets de jardins plus gros pour ensuite les incorporer au compost ou directement s'en servir comme paillage.

Comment faire ?

- Avec une tondeuse (seulement les petites branches, plantes sèches, tailles de rosier et de haies).
- Avec un broyeur gros branchages (attention aux projections).

LE PAILLAGE



Paillis :

Plantes sèches, tailles, tontes, feuilles mortes.

Actions :

- Enrichit le sol.
- Réduit le développement d'herbes indésirables.
- Protège les plantes du froid.
- Limite le dessèchement de la terre.
- Procure un abri aux insectes utiles.

Allées et terrasses en paillis

Ressources et matériel

- Tailles de haies broyées.
- Tondeuse, pelle, râteau.

Comment faire ?

- Préparer le sol aux endroits qui vont être transformés en allée ou en terrasse (tondre, gratter la terre, ratisser).
- Épandre le paillis sur une grande épaisseur (10 cm minimum).



Aide à l'acquisition de composteur pour les particuliers

DEMANDE DE SUBVENTION

Depuis le 01/01/2020, tout particulier résidant sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher peut, sur demande, bénéficier du versement d'une subvention, **d'un montant maximum de 20 euros**, pour l'achat d'un composteur. Si le prix d'achat est inférieur au montant maximum de la subvention, le remboursement sera égal au montant indiqué sur la facture d'achat.

Identité du demandeur :

Nom * :

Prénom * :

Adresse d'installation du composteur* :

.....

.....

Tél* : / / / /

Courriel : @

* mentions obligatoires

Je certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document. Je déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement au verso.

Fait à ----- le -----

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à un usage strictement interne. Le destinataire des données est exclusivement le SMIEEOM Val de Cher. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à smieeom.val2c@orange.fr

Conformément à la délibération n° 44-2019 du 10/12/2019



Aide à l'acquisition de composteur pour les particuliers

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Toute demande doit être réalisée **dans les 3 mois qui suivent l'achat du composteur**, auprès de vendeurs professionnels.

Les bénéficiaires :

Toute personne physique domiciliée sur le territoire du SMIEEOM Val de Cher, Le composteur devra être installé à l'adresse déclarée sur la demande de subvention, le syndicat se réservant un droit de contrôle.

L'aide financière :

Montant maximum fixé à 20 euros. Si le prix d'achat est inférieur au montant maximum de la subvention, le remboursement sera égal au montant indiqué sur la facture d'achat

Les documents à produire :

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli,
- La copie de la facture acquittée de moins de 3 mois, établie au nom du bénéficiaire (ATTENTION : le ticket de caisse n'est pas valable),
- La copie d'un justificatif de domicile de plus de 3 mois,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal, pour le versement de la subvention par mandat administratif (délai de remboursement environ 2 mois).

Merci de retourner ce document, accompagné de la copie de la facture d'achat du composteur, d'un justificatif de domicile et d'un RIB, à :



SMIEEOM Val de Cher
22 rue de Gâtines
41110 SEIGY
02 54 75 76 66
smieeom.valzc@orange.fr

VOUS VOUS DEMANDEZ PEUT-ÊTRE...

Je ne jardine pas vraiment, pourquoi composter ?

Composter réduit la quantité de déchets mis à la poubelle. Le compostage est très accessible et ne demande que peu de temps. Même si vous n'avez pas de potager, le compost fabriqué est très utile pour les plantes d'intérieur, le gazon, les arbres ou les haies.

Y-a-t'il des odeurs ?

Non : si les déchets sont correctement sélectionnés et les règles de maturation à peu près suivies, il n'y a pas de mauvaises odeurs. Si des mauvaises odeurs surviennent c'est que le compost n'est pas correctement équilibré.

Y-a-t'il des nuisibles ?

En principe non. Des animaux pourraient éventuellement être attirés par l'odeur de la viande si vous en mettez dans le compost, donc à éviter.

Pourquoi composter en composteur ?

Le compost est à l'abri des aléas climatiques tels que le vent, la pluie, la sécheresse et il reste hors de portée des animaux (chats, chiens, rongeurs, etc.) qui peuvent être attirés par les épluchures. De plus, le composteur prend peu de place et le compostage est plus rapide (première utilisation au bout de 3 mois contrairement à 6 pour un compostage en tas).

Comment reconnaître un compost mature ?

Il y a 3 caractéristiques qui ne trompent pas. La couleur brune ou noire, l'odeur d'humus forestier, c'est à dire de sous-bois et la structure grumeleuse qui confère une apparence homogène.

Le saviez-vous ?

Dans le compost ça grouille de vie !

Vous pourrez y trouver des vers rouges, des champignons, des bactéries, des cloportes, des collemboles, des acariens, des mille-pattes, des escargots etc...



BÉNÉFICE DU COMPOST POUR LE SOL

- Aide au maintien de l'humidité (limite l'évaporation)
- Amélioration de sa structure (plus facile à travailler)
- Apports nutritifs (oligoéléments)



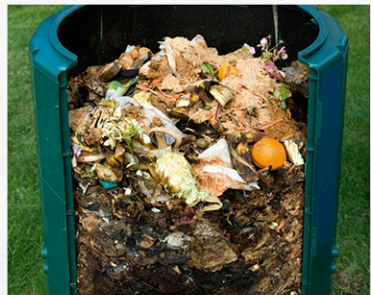


SMIEEOM VAL DE CHER

22 rue de Gâtines – 41110 SEIGY

Tél : 02 54 75 76 66

smieeom.val2c@orange.fr



RESTEZ INFORMÉS : WWW.SMIEEOM.FR

